

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
Du 6 juillet 2009**

Le 6 juillet 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane et, Mrs MINE Sébastien, BERT Patrice, DEHUT Bernard, GILMAIRE Fabrice, GERARD André, QUINTIN Pascal, Mr ROSQUIN Jean-Jacques, Mme GUITTON Gaëlle, Mr MALCUIT Ludovic, LAMBERT Norbert.

Ordre du jour :

- Indemnités Mr ERNEST concernant la VC1
- Achat de terrain par la commune
- Questions diverses

Délibérations :

- Le Conseil Municipal, après délibération, décide qu'une taxe de passage calculée sur la base de $1\text{€} \times 1813 \text{ m}^3 \times 1.5 \text{ km} = 2719.50 \text{ €}$ sera demandée à Mr ERNEST. Cette somme constitue un droit de passage temporaire sur la VC1 et uniquement pour la coupe de bois en cours. Les dégâts occasionnés feront l'objet d'une remise en état et la circulation de l'engin de débardage ainsi que le chargement des camions sur la VC1 sont interdits.
- Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, approuve le projet de zonage d'assainissement.
- Le Conseil Municipal, après présentation de plusieurs devis, accepte celui de la Manufacture des Drapeaux Unic SA concernant l'achat de drapeaux ainsi que d'un tapis de Mairie avec écusson de la commune.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre un arrêté limitant à 3.5 Tonnes la circulation des véhicules dans la ruelle Lannes.

Pour information :

- La commission d'ouverture des plis se réunira le Mardi 21 juillet à 17 heures suite à l'appel d'offres fait concernant la création d'une Réserve Incendie.
- Concernant l'achat éventuel du terrain de Mr Miguel Gérard, le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Décharge municipale : Mr Lambert doit rencontrer Mme SUMATRA du Conseil Général qui se déplacera pour une visite du site le 21 Juillet.

- Pour les logements communaux, après proposition de l'OPH l'étape suivante est une réunion avec toutes les parties concernées.
- Un arasement des accotements est à prévoir sur la Route de Marville.